Privilège-M. McGrath

Je dirais donc, madame le Président, que cette affaire ne touche en rien le privilège des députés. Il s'agissait simplement d'informer le public d'un problème qui se pose au Canada, un problème que la Chambre m'a demandé le 21 mai dernier de résoudre de mon mieux. Il fallait alors s'assurer que le public avait bien compris les données du problème. Et il n'y a jamais eu de publicité partisane. La publicité a cessé le 8 septembre, soit la veille de l'ouverture de la conférence constitutionnelle à Ottawa.

Bien entendu, madame le Président, je ne nie pas qu'il reste encore des panneaux. Ces panneaux proclament que le Canada est un grand pays et demandent aux Canadiens d'y songer. Cela ne fait aucun doute. Si certains députés pensent que le fait que nous soyons fiers d'être Canadiens porte atteinte à leurs privilèges, je n'ai pas à m'en excuser.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je signale simplement, madame le Président, que leurs accusations n'ont aucun fondement. A propos des privilèges de la Chambre, je voudrais citer quelques paroles du premier ministre du Québec. Le 31 mars, en réponse à un député de l'Assemblée nationale qui représente plus ou moins le parti conservateur, c'est-à-dire l'Union nationale—il s'agit de M. Fontaine, de la circonscription de Nicolet, qui se plaignait que le gouvernement du Québec faisait beaucoup de publicité comme . . .

[Français]

... Attachez-vous au Québec, ou osez, ou quelque chose comme cela, d'égal à égal!...

[Traduction]

...et ainsi de suite, M. Lévesque a déclaré que chaque gouvernement avait le devoir de tenir ses électeurs au courant de ce qui se passe. Je pense qu'on fait maintenant de la publicité à la radio au Québec. Je l'ai entendue en me rendant à Ottawa, il n'y a pas longtemps.

La publicité que nous avons faite visait à informer ceux qui ne se rendent pas compte qu'un grave problème menace le Canada. Nous n'avons offert aucune solution aux Canadiens sinon celle dont nous convenons tous, c'est-à-dire que le Canada doit rester uni et fort.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je regrette beaucoup qu'un député de l'opposition se plaigne parce que nous sommes convaincus qu'on ne saurait jouer l'avenir de son pays quand on sait que c'est le meilleur du monde.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je vais tâcher de me concentrer sur le fond de la question de privilège. Nous avons sans doute là deux éléments qui méritent votre attention. D'une part, le ministre a déclaré que cette publicité serait légitime seulement si elle avait été approuvée en principe par le Parlement. Les termes «approuvée en principe» par le Parlement—et je cite exactement la transcription...

M. Fleming: Ou reflétant largement son opinion.

M. Clark: Il ajoute maintenant: «ou reflétant largement son opinion». Au début de la journée, au cours de la période des questions, il a dit à la Chambre des communes selon quels critères on établirait si la publicité réflétait largement l'opinion

du Parlement. Il a dit que ce serait à lui d'en juger. Je voudrais vous dire, madame le Président, que c'est pour le moins une innovation et qu'il est en tout cas inacceptable qu'un ministre de la Couronne s'arroge le droit de juger de la position du Parlement.

Lorsque nous utilisons les termes «approuvée en principe» à la Chambre, nous les utilisons dans un sens juridique bien précis. Ces termes se rapportent à l'approbation officielle, légale d'une question dont la Chambre des communes a été saisie et qui a été approuvée par la majorité des députés. Ce n'est pas une question d'opinion; c'est une question de décision. Voilà ce que le mot approbation veut dire dans le vocabulaire du Parlement. C'est seulement sur cette base que la publicité gouvernementale comme celle que le ministre cherche à justifier pourrait être acceptable. Il ne s'agit pas seulement d'exprimer des sentiments; il s'agit de décisions prises sur une vaste gamme de questions. Contrairement à ce qu'en pense mon bon ami, le ministre de la Justice (M. Chrétien), l'article 42 ne ferait rien pour promouvoir l'État fédéral, mais favoriserait plutôt la fin de cet État fédéral et l'établissement d'un État unitaire.

J'ai ici des extraits de certaines annonces qui ont été diffusées. Le programme de publicité doit en principe soutenir le fédéralisme. Le bill à l'étude contient une disposition qui pourrait signifier la fin du fédéralisme et son remplacement non pas par le séparatisme, mais par un État unitaire.

M. Harquail: Vous vous faites des idées.

M. Clark: On me dit que ce n'est là que mon opinion, mais c'est l'opinion que j'ai exprimée comme chef de l'Opposition et comme leader de mon parti à propos d'une question qui n'a pas encore été tranchée ici, à la Chambre des communes. Le gouvernement tente en fait de laisser entendre que sa publicité porte sur une décision déjà prise. C'est faux; cette décision n'a pas encore été prise. Ces messages publicitaires ne peuvent en aucune façon prétendre se fonder sur une décision prise ici. C'est un fait, madame le Président—que l'approbation de principe a une signification juridique précise ici, et que nous n'avons pas encore approuvé en principe les sujets qui font l'objet de la publicité.

L'autre point, madame le Président, exigera peut-être de la présidence et des juristes à la table un examen plus attentif, parce qu'il concerne l'application au Parlement de nouvelles techniques de communication—de nouvelles techniques de persuasion du public. On a déjà parlé de l'utilisation des sondages d'opinion publique.

Si je puis demander juste un moment l'attention de la Chambre, j'avais l'intention de soulever la question de privilège plus tard, seulement pour faire une mise au point. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit que pendant que nous étions au pouvoir nous avions fait des sondages d'opinion publique dont nous avions gardé les résultats secrets. En réalité, pendant cette période, nous avons fait trois sondages d'opinion: un sur l'énergie, un sur les relations fédérales-provinciales et un autre sur le multiculturalisme. Les résultats du sondage sur l'énergie ont été publiés parce que quand nous avons formé le gouvernement nous avons demandé et ordonné aux fonctionnaires des ministères du gouvernement du Canada de publier les résultats de tous les sondages, conformément au projet de loi sur la liberté d'information que notre gouverne-